

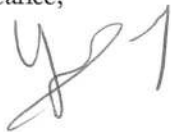
République Française
COMMUNE DE SAINT-FIRMIN
 Département des Hautes-Alpes

Liste des Délibérations examinées en séance
Conseil Municipal du 27 mars 2026

(Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20260327_023D	Désignation d'un secrétaire de séance	Adoptée à l'unanimité
20260327_024D	Approbation des procès-verbaux de séance du Conseil Municipal des 03 et 20 mars 2026	Adoptée à l'unanimité
20260327_025D	Délégation du Conseil Municipal au Maire	Adoptée à l'unanimité
20260327_026D	Fixation du montant des Indemnités des Élus	Adoptée à l'unanimité
20260327_027D	Création des Commission Municipales permanentes et désignation des membres	Adoptée à l'unanimité
20260327_028D	Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres	Adoptée à l'unanimité
20260327_029D	Proposition de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Direct (CCID)	Adoptée à l'unanimité
20260327_030D	Élection des délégués au Syndicat Intercommunal pour le DÉveloppement des VAcances Rurales (SIDÉ VAR)	Adoptée à l'unanimité
20260327_031D	Élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Champsaur et du Valgaudemar (SIEPCV)	Adoptée à l'unanimité
20260327_032D	Élection des délégués au Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes (SyMÉnergie05)	Adoptée à l'unanimité
20260327_033D	Désignation des représentants au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Aire Gapençaise	Adoptée à l'unanimité
20260327_034D	Désignation des représentants à Communes Forestières Hautes-Alpes	Adoptée à l'unanimité
20260327_035D	Désignation d'un correspondant pour les questions de « défense »	Adoptée à l'unanimité
20260327_036D	Désignation d'un correspondant communal « incendie et secours »	Adoptée à l'unanimité
20260327_037D	Désignation d'un représentant auprès de l'association Drac/Séveraise	Adoptée à l'unanimité
20260327_038D	Désignation d'un délégué élu au Centre National d'Action Sociale (CNAS)	Adoptée à l'unanimité
20260327_039D	Avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation au repos dominical	Adoptée à la majorité

Secrétaire de Séance,
Yves DAVIN



Le Maire,
Jean-Michel CRET




Vu pour être affiché le **01 AVR. 2026**

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leurs publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.